

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTALACTE EXÉCUTOIRE
APPLICATION DE L'ARTICLE
L3131-1 DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**N° 6-01**ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT
DE L'ÉTATLE : **20 JANV 2020**Geneviève VOLONDAT
Chef du Service de la Coordination**Séance du 17 Janvier 2020
adoptée à 12 h 07**

Le Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 17 janvier 2020 à 9 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Membres présents :

M. Anthony ARCIERO	M. Daniel DESSE	M. Armand PAYET
M. Michel AUMAS	M. Xavier HAQUIN	Mme Véronique PELISSIER
M. Arnaud BAZIN	Mme Emilie IVANDEKICS	Mme Agnès RAFAITIN
M. Fabien BENEDIC	Mme Aurore JACOB	Mme Isabelle RUSIN
Mme Michèle BERTHY	M. Gérard LAMBERT-MOTTE	M. Cédric SABOURET
Mme Laetitia BOISSEAU	Mme Cergya MAHENDRAN	Mme Muriel SCOLAN
Mme Sophie BORGEON	M. Youri MAZOU-SACKO	M. Gérard SEIMBILLE
M. Nicolas BOUGEARD	M. Gilles MENAT	M. Philippe SUEUR
Mme Marie-Christine CAVECCHI	Mme Monique MERIZIO	Mme Djida TECHTACH
Mme Marie-Evelyne CHRISTIN	Mme Nadia METREF	Mme Virginie TINLAND

Le Secrétaire : Mme Muriel SCOLAN***Etaient absents, excusés et donnant pouvoir :***

*M. Fabien BENEDIC a donné pouvoir à Mme Nadia METREF
M. Yannick BOEDEC a donné pouvoir à M. Arnaud BAZIN
Mme Sylvie COUCHOT a donné pouvoir à M. Youri MAZOU-SACKO
Mme Jeanne DOCTEUR a donné pouvoir à Mme Cergya MAHENDRAN
M. Pierre-Edouard EON a donné pouvoir à Mme Véronique PELISSIER
Mme Nessrine MENHAOUARA a donné pouvoir à M. Nicolas BOUGEARD
M. Philippe METEZEAU a donné pouvoir à Mme Marie-Evelyne CHRISTIN
M. Jean-Pierre MULLER a donné pouvoir à Mme Djida TECHTACH
M. Alexandre PUEYO a donné pouvoir à Mme Monique MERIZIO
M. Philippe ROULEAU a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE
Mme Deborah SEBBAGH a donné pouvoir à M. Cédric SABOURET
M. Luc STREHAIANO a donné pouvoir à Mme Michèle BERTHY
Mme Chantal VILLALARD a donné pouvoir à Mme Sophie BORGEON*

En cours de séance :

*Arrivée de M. Fabien BENEDIC à 10 h 42
Départ de Mme Chantal VILLALARD à 11 h 33*

Le Rapporteur : M. Anthony ARCIERO

SERVICE : Direction Grand Paris Est

OBJET : Avis du Département du Val d'Oise dans le cadre de la concertation sur le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie.

Transport - Réseau départemental

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,
Vu l'avis de la commission : Transport - Infrastructures - Logement
Vu l'avis de la commission : Transport - Infrastructures - Logement

Après en avoir délibéré :

EMET un avis défavorable au projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie dans le cadre de la concertation ;

PREND ACTE des caractéristiques du projet défini par SNCF Réseau dans le dossier de concertation de la liaison ferroviaire Roissy-Picardie ;

RECLAME une nouvelle concertation prenant en compte les attentes des valdoisiens pour un projet qui leur permet d'accéder à la plateforme aéroportuaire ;

DEMANDE l'engagement de l'étude d'un nouveau tracé commun mieux adapté aux besoins de déplacements des Oisiens et Valdoisiens ;

DEMANDE à SNCF Réseau d'expliquer clairement les hypothèses retenues dans le cadre des études de trafic, notamment celles concernant la fréquentation des valdoisiens en gare de Survilliers-Fosses ;

INVITE la Région des Haut-de-France et Ile-De-France Mobilités (IDFM) à se positionner sur le montant de la tarification qui serait appliquée pour les TER entre les gares de Survilliers-Fosses et Roissy CDG 2 ;

DEMANDE à l'Etat et aux Régions de financer l'étude et la réalisation de l'ensemble des projets en gare de Survilliers-Fosses, notamment les voies de retournement pour le RER D, la passerelle entre les nouveaux quais et le RER D, les aménagements de la gare et parc de stationnement. Dans ce contexte, une étude de pôle mérite d'être rapidement engagée ;

INTERPELLE l'Etat sur les conséquences de la mise en service de la liaison Roissy-Picardie en 2025 pour l'ensemble des transports ferrés qui empruntent l'axe ferroviaire Nord parisien ;

REQUIERT de l'Etat une desserte prioritaire du corridor aéroportuaire grâce à la ligne 17 du Grand Paris Express, aux trois lignes de transports en commun à haut niveau de service du Grand Roissy, à l'arrêt de la ligne H à Saint-Denis Pleyel et au prolongement du tramway T5 à Garges-lès-Gonesse ;

SOLLICITE une approche concertée grâce à la mise en place d'un comité de suivi du projet pour la suite de la démarche et notamment pour la mise en place des mesures acoustiques et de compensation des impacts agricoles, environnementaux et fonciers.

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

<i>Vote pour</i>	<i>42</i>
<i>Vote contre</i>	<i>0</i>
<i>Ne prend pas part au vote</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

Contre : 0

Abstention : 0

La Présidente du Conseil départemental

Signé

Marie-Christine CAVECCHI